

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

DECISION

N° 6-2024

Objet : Maitrise d'œuvre rénovation bâtiment

Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale ;

Vu le décret n° 2004-1136 et notamment son article R.123.21 ;

Vu la délibération n° 5 du 29 juin 2020 et vu la délibération n°11 du 8 avril 2022 ;

DECIDE

- D'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation des locaux associatifs (resto du cœur) , rue Léon Cladel au maître d'oeuvre LMVE Christophe pour un montant de 3 500 €ht.

- De signer tous les documents concernant ces travaux.

Lafrançaise, le 11 décembre 2024.

Le Président

